

2FWP

Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 4 000 €
Siège 3, Place Dugast Matifeux
85600 MONTAIGU
831 327 523 RCS LA ROCHE SUR YON

ATTESTATION

1. PROPOSITION D'AFFECTATION DE RESULTATS SOUMISE A L'AGO DU 26 JANVIER 2026

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la proposition de la gérance, **DECIDE** d'affecter comme suit le bénéfice comptable de l'exercice clos le 30 septembre 2025 s'élevant à 9 229,50 euros :

➤ Bénéfice		9 229,50 €
➤ Au compte « Autres réserves » Qui s'élève ainsi à 80 454,10 €	9 229,50 €	
TOTAL	9 229,50 €	9 229,50 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale **PREND ACTE** que la société n'a procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois derniers exercices.

2. RESOLUTION D'AFFECTATION VOTEE

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la proposition de la gérance, **DECIDE** d'affecter comme suit le bénéfice comptable de l'exercice clos le 30 septembre 2025 s'élevant à 9 229,50 euros :

➤ Bénéfice		9 229,50 €
➤ Au compte « Autres réserves » Qui s'élève ainsi à 80 454,10 €	9 229,50 €	
TOTAL	9 229,50 €	9 229,50 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale **PREND ACTE** que la société n'a procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois derniers exercices.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE

La présente attestation est signée par les gérants ce qu'ils acceptent expressément, dans le cadre du processus de signature électronique (conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil) par l'Autorité de Certification « YOUSIGN SAS – SIGN2 CA », les certificats de la chaîne de certification étant disponibles à l'adresse suivante <https://yousign.fr/fr/public/document>

Les gérants reconnaissent expressément que cette signature électronique aura la même valeur juridique qu'une signature manuscrite, que le présent document a la même force probante qu'un écrit sur support papier conformément à l'article 1366 du Code civil et qu'il pourra leur être valablement opposé, que (i) l'exigence d'une pluralité d'originaux est réputée satisfaite lorsque le présent document signé électroniquement est établi et conservé conformément aux articles 1366 et 1367 du Code Civil, et que (ii) ce procédé permet aux gérants de disposer d'un exemplaire sur support durable ou d'y avoir accès, conformément aux dispositions de l'article 1375 du Code Civil.

Monsieur Franck FORT

Monsieur Wilfrid PAUVERT

2FWP

Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 4 000 €
Siège 3, Place Dugast Matifeux
85600 MONTAIGU
831 327 523 RCS LA ROCHE SUR YON

COMPTES ANNUELS AU 30 SEPTEMBRE 2025

Le présent document est signé par les gérants, ce qu'ils acceptent expressément, dans le cadre du processus de signature électronique (conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil) par l'Autorité de Certification « YOUSIGN SAS – SIGN2 CA », les certificats de la chaîne de certification étant disponibles à l'adresse suivante <https://yousign.fr/fr/public/document>

Les gérants reconnaissent expressément que cette signature électronique aura la même valeur juridique qu'une signature manuscrite, que le présent document a la même force probante qu'un écrit sur support papier conformément à l'article 1366 du Code civil et qu'il pourra leur être valablement opposé, que (i) l'exigence d'une pluralité d'originaux est réputée satisfaite lorsque le présent document signé électroniquement est établi et conservé conformément aux articles 1366 et 1367 du Code Civil, et que (ii) ce procédé permet aux gérants de disposer d'un exemplaire sur support durable ou d'y avoir accès, conformément aux dispositions de l'article 1375 du Code Civil.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

M. Franck FORT

M. Wilfrid PAUVERT

Gérants

Désignation de l'entreprise SARL 2FWP		3 place Dugast Matifeux		Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise		85600 MONTAIGU			
SIRET		8 3 1 3 2 7 5 2 3 0 0 0 2 1		Durée de l'exercice en nombre de mois * 12	
				Durée de l'exercice précédent * 12	
				Exercice N clos le 30092025	
				Exercice N-1 clos le 30092024	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
				Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*}	010	012		
		014	016		
	Immobilisations corporelles*	028	030		
	Immobilisations financières* (1)	040	042	135 434	135 434
	Total I (5)	044	048	135 434	135 434
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		060	062		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3)	068	070		
		072	074		
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	2 274	2 880
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	2 274	2 880
Total général (I + II)	110	112	137 708	138 314	
PASSIF				Exercice N NET 1	
				Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		4 000	4 000
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		400	400
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		71 224	61 179
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		9 230	10 045
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140		5 419	5 419
	Total I	142		90 273	81 043
Provisions pour risques et charges	154				
Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			10 219
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		1 435	1 051
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172			
	Comptes courants d'associés	173		46 000	46 000
	Autres dettes	175			
	Produits constatés d'avance	174			
Total III	176		47 435	57 270	
Total général (I + II + III)	180		137 708	138 314	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197			182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			184
			(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
			(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL 2FWP		Néant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 30092025		Exercice N-1 clos le 30092024	
		1		2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210		
	Production vendue { biens dont export et livraisons / services * intracommunautaires }	215	214		
		217	218		
		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	222		
	Production immobilisée *		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226		
Autres produits		230			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234		
	Variation de stock (marchandises) *		236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	3 696	2 807
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244		
	Rémunérations du personnel *		250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252		
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255	254		
	Dotations aux provisions		256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * / dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259 / 260	262		
	Total des charges d'exploitation (II)			264	3 696
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(3 696)	(2 807)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	13 000	13 000
	Produits exceptionnels (IV)		290		
	Charges financières (V)		294	75	149
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) / Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347	300		
		348			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	9 230
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	9 230
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	330		
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986			
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989			
	Zone de revitalisation rurales (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991			
	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdécies)	992			
	ZFA NG (44 quaterdécies)	345			
	Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdécies)	993			
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987			
	Zones de reconstruction de la défense (44 terdécies)	127			
Zone France Ruralités Revitalisation (ZFR)	181				
dont divers*	Créance due au report en arrière du déficit	346			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648			
Déduction exceptionnelle (art 39 decies E)	655				
Déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	647				
Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649				
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352		354
Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356		
Déficits antérieurs reportables : *.....23.376.....dont imputés sur le résultat :					360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370		372
					3 121

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	135 434	482		484		486	135 434				
TOTAL		490	135 434	492		494		496	135 434				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570		572		574		576					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5							
		6	7	8	9	10							
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL 2FWP**Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	5 419	602		604		606	5 419
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	5 419	682		684		686	5 419
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683						
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		7				
TOTAL		770	775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			780	
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)						982	23 376		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice		982 bis			
Déficits imputés						983			
Déficits reportables						984	23 376		
Déficits de l'exercice						860	3 121		
Total des déficits restant à reporter						870	26 496		
IV DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)						325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326			
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.